



BULLETIN D'ADHESION 2026 ARTISANS

NOM : Prénom :

Raison sociale (GAEC...) : Numéro EDE :

Producteur fermier de vache de chèvre de brebis

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Type de fabrication en fromagerie :

Formations souhaitées :

Signe officiel de qualité (AB, Label, IGP...) :

Ramassage des échantillons pour les autocontrôles

- Je ne souhaite pas faire les autocontrôles par l'AFFAP
 Je souhaite faire les autocontrôles par l'AFFAP et je dépose mes produits à analyser :

En Ariège à Foix à Villeneuve du Paréage à Saint-Girons

En Haute-Garonne à Saint-Gaudens

En Hautes-Pyrénées à Tarbes à Arbéost à Arrens-Marsous à Ayzacq Ost

Dans les Pyrénées-Orientales : à La Llagonne à Prades à Céret

Montant de l'adhésion 2026

Non assujetti à la TVA

153 euros

Pour les artisans, l'adhésion à l'association ouvre droit :

- aux bulletins et notes d'information (veille technique et règlementaire, vie de l'association, petites annonces...)
 - aux achats groupés de consommables (ferments, flore d'affinage, toiles, thermomètres, papier pH, soude Dornic, chiffres plastiques pour la traçabilité...)
 - à l'organisation de la collecte des échantillons par le laboratoire interprofessionnel (Agrolab's Auch), à l'interprétation des résultats d'analyse avec préconisation des mesures correctives à mettre en œuvre en cas de non-conformités
 - à l'assistance téléphonique pour les questions techniques et règlementaires
- Les autres prestations techniques (formations sur site ; dossiers d'agrément, appui à la mise au point de produits nouveaux, intervention sur site suite à des non-conformités...) seront facturées 70€ HT/ heure.**